

Vu pour être annexé à la délibération n° 91/102
du 10 juillet 2024:

Le maire,
Bruno FICHEUX

La secrétaire de séance,
Berangère MAHAUDEN



Les Jardins du Cygne

« Actions citoyennes et solidaires pour l'Homme et son environnement »

Contrat d'adhésion à l'association

1) Valeurs et objectifs de l'association :

En adhérant à l'association, vous partagez les valeurs et les objectifs des Jardins du Cygne.

Les objectifs de l'association sont de :

- Favoriser une vie harmonieuse de l'Homme au sein de son environnement
- Agir pour la biodiversité et pour un changement durable des comportements individuels et collectifs.

Cela passe par la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ainsi que par des actions de reboisement solidaire.

2) Adhésion

Pour bénéficier des services de l'association, l'opérateur doit être adhérent et à jour de paiement de sa cotisation.

Adhésion à l'association (cotisation annuelle) : Le montant pour les communes s'élève à 100€.

Le bulletin d'adhésion se trouve en annexe de ce document.

3) Engagements des partenaires :

L'association s'engage à :

- Apporter son appui aux services techniques de la commune dans la conception de leur projet de reboisement ;
- Animer la ou les journées de plantation avec les écoles ou les habitants,
- Mettre à disposition des bénévoles les outils dont elle dispose pour la ou les journées de plantation ;
- Assurer la logistique de l'opération : commande auprès de la pépinière, organisation de la livraison en lien avec les services techniques de la commune le cas échéant.

La commune s'engage à :

- Prédéfinir le projet de plantation, et fournir les informations techniques qui seront nécessaires à l'association pour la conception du projet de reboisement ;

Les Jardins du Cygne

8 chemin de Zermezele, 59285 Arnèke

06 27 29 46 98 – 03 28 48 34 02

lesjardinsducygne@gmail.com lesjardinsducygne.com

- Préparer le terrain en amont de la plantation, selon les modalités qui seront préalablement définies par concertation entre les services techniques de la commune et l'association ;
- Fournir un paillage biodégradable (éviter les bâches plastiques « biodégradables » et préférer les copeaux de bois, la paille, ou le foin). Le paillage pourra être éventuellement mis en place par les bénévoles ;
- Assurer l'entretien de la plantation et sa pérennité ;
- Offrir une petite collation (thé, café, eau) ou un repas aux bénévoles mobilisés pour la plantation, et si possible un accès à des toilettes et un lieu abrité pour le temps du midi.

Date et signature de l'opérateur :

ESTAIRES le,
Le maire,
Bruno FIDELI



Date et signature de l'association :

Le 24/06/2024

Cindy Decherf, Co-présidente

Les Jardins du Cygne

8 chemin de Zermezele, 59285 Arnèke

06 27 29 46 98 – 03 28 48 34 02

lesjardinsducygne@gmail.com lesjardinsducygne.com



BULLETIN D'ADHESION



Partagez nos valeurs et soutenez nos actions, rejoignez-nous !

Prénom : Nom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Courriel :

Date : / /

Je souhaite devenir adhérent :

Cotisation **individuelle** : 10 €

Cotisation **familiale** : 20€

Cotisation **Arbustes Particuliers** : 20 €

Don (possibilité de réduction d'impôt): _____ €

Cotisation **Arbustes Agriculteurs**: 30 €

Cotisation **Arbustes Communes** : 100 €

Je souhaite recevoir les informations de l'association

Je peux donner un peu de temps à l'association

Bulletin à nous retourner avec votre règlement : Association Les Jardins du Cygne - 8 Chemin de Zermezeele, 59285 Arnèke

Les Jardins du Cygne

8 chemin de Zermezeele, 59285 Arnèke

06 27 29 46 98 – 03 28 48 34 02

lesjardinsducygne@gmail.com lesjardinsducygne.com

